

VILLE DE MAROMME

Construction d'une bibliothèque et restructuration de la mairie

CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

ETUDES DE SOLS G12

I - Présentation de l'opération :

La ville de Maromme a décidé la construction d'une bibliothèque et la restructuration de sa mairie, place Jean Jaurès.

A cet égard une étude de type G11 a déjà été faite mais elle s'avère insuffisante pour déterminer le type et les caractéristiques exactes des fondations profondes qu'il convient de réaliser.

Par ailleurs, depuis, un concours de maîtrise d'œuvre a eu lieu et un projet a été retenu.

L'objet de cette consultation est la réalisation d'une mission de type G12.

Le terrain, assiette de la construction se situe Place Jean Jaurès à Maromme.

II - Objectifs de la mission

Les prestations réalisées par la société d'études géotechniques comprennent toutes les sujétions d'études et de moyens pour mener à bien cette étude conforme à la norme NF P 94-500 révisée en 2006. Les missions à entamer pour la construction de la bibliothèque seront celles de type G12.

III - Définition de la mission G12 demandée :

La mission géotechnique est une étude géotechnique préliminaire de site G12 selon la classification des missions types d'ingénierie définies par la norme NF P 94 500 dans sa version 2006.

Elle est destinée à définir les aléas majeurs et les principes généraux de construction afin d'en limiter les conséquences.

La mission comportera un volet géotechnique à destination du bâtiment comprenant a minima:

- 1 sondage carotté d'une profondeur suffisante pour trouver la craie franche non altérée avec prélèvement d'échantillons intacts et mise en place d'un piézomètre.
- 2 sondages destructifs avec enregistrement des paramètres de forage d'une profondeur suffisante pour trouver la craie franche non altérée.

Les investigations géotechniques définies dans le programme détaillé ci-dessus devront tenir compte de la mission G11 déjà réalisée et dont le rapport est joint en annexe à la présente consultation.

Les sondages et forages seront repérés en x, y et z et rebouchés au ciment en fin d'intervention.

A partir de ces investigations et de l'étude préliminaire, le géotechnicien devra en particulier préciser :

- 1 : Le mode de fondation le plus adapté (Le type de pieux et la longueur prévisionnelle)
- 2 : L'hydrologie du site et les dispositions à prendre pour la réalisation de l'ouvrage et les précautions à prendre contre les venues d'eau et les poussées hydrostatiques pour les bassins de rétention des eaux pluviales enterrées.
- 3 : les précautions à prendre éventuellement en phase chantier pour les terrassements.

III – date de remise des offres et délai d'intervention

Les bureaux d'études consultés devront remettre leur offre pour le **18 Juillet 2011 à 16h00** à Monsieur le Maire de Maromme dans les conditions prévues dans le Règlement de Consultation.

IV - Documents à remettre dans l'offre :

L'offre se déclinera de la façon suivante :

1. Une note méthodologique précisant les conditions d'intervention.
2. L'offre de prix en fonction des demandes exprimées dans le présent cahier des charges.
3. les délais d'intervention, les délais d'exécution des prestations et investigations et de la remise du rapport des études.

V - Liste des documents fournis par le maître d'ouvrage:

Les pièces de la présente consultation sont :

- l'acte d'engagement
- le CCAP
- le cahier des charges
- les plans du projet
- Le RDC
- La mission G I I
- L'extrait de plan topographique

VI - Documents à fournir à l'issue des études:

A l'issue des sondages de reconnaissance et des études, le géotechnicien rédigera un rapport comportant notamment :

- la description du site d'étude ;
- une présentation détaillée des moyens d'investigations, une description des prélèvements sur le terrain, les rapports des sondages avec plan d'implantation ;
- les résultats des sondages de reconnaissance et des prospections géotechniques, l'interprétation de l'ensemble des résultats recueillis concernant la nature des sols et leurs propriétés géologiques, géotechniques et hydrologiques, ainsi que les précautions à prendre éventuellement en phase chantier pour les terrassements.
- un rapport géotechnique conforme aux recommandations de la classification des missions types d'ingénierie géotechnique.
- L'hydrologie du site et les dispositions à prendre pour la réalisation de l'ouvrage et les précautions à prendre contre les venues d'eau et les poussées hydrostatiques pour les bassins de rétention des eaux pluviales enterrées.